

la législation de la France à cet égard, et l'article 913 établit que " les libéralités, soit par acte entrevifs, soit par testament, ne pourront excéder la moitié des biens du disposant, s'il ne laisse à son décès qu'un enfant légitime ; le tiers s'il laisse deux enfants ; le quart s'il en laisse trois, ou un plus grand nombre."

L'article 896 du même Code abolit en outre les substitutions.

En Angleterre, règne la liberté absolue de tester. De plus, l'aristocratie a pour instrument de sa force le droit d'ainesse ; les terres dont il n'a pas été disposé par testament, ou par substitution, vont toutes à l'ainé ; mais le partage égal existe pour tous les biens mobiliers.

Nous disons de suite que, dans notre opinion, cette liberté de tester, telle qu'elle existe en Angleterre, est bien propre à préserver la propriété de ces morcellements infinis qui ne contribuent qu'à faire déchoir les familles et finalement les faire disparaître. Elle favorise la conservation de générations en générations, du patrimoine des aïeux ; assure à l'état des soutiens puissants et lui donne une force de résistance efficace contre les menées sourdes des agitateurs et des ennemis de tout gouvernement dans la société. En cela, nous croyons cette législation supérieure à celle de la France. Voyons, en premier lieu, quel effet ce droit peut avoir sur la stabilité et la perpétuité de la famille.

I

" La famille, a dit le Père Hyacinthe, n'est pas cette chose éphémère que nous voyons quelquefois, qui ne dure pas même la vie d'un homme, et qui, commençant avec le contrat des époux, s'achève avec l'émancipation et la dispersion des enfants. La famille est une institution d'autant plus forte dans le présent qu'elle a des racines plus profondes dans le passé, et qu'elle a des ambitions plus viriles et des moyens plus pratiques de se transmettre à l'avenir. Quand il lègue à son fils la gloire de son sang, les traditions de sa pensée et de son cœur, la continuation de ses œuvres, le vrai père voit d'autres fils derrière celui-là, il voit des générations et des générations ; et, dans sa victoire sur la mort ce n'est pas l'immortalité d'un jour, c'est l'immortalité des siècles qu'il réclame."

Il suit donc de ces belles paroles que la famille est de fondation durable, s'appuyant, à la fois, sur l'ordre moral et sur l'ordre matériel qui ne sont pas choses d'un jour, mais sont l'œuvre des générations. Elle est la pierre fondamentale de la société ; sur